



2017

# RAPPORT ANNUEL

Assainissement Non Collectif



S.I.A.E.P.A. DU CUBZADAIS-FRONSADAIS

## LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

La loi sur l'eau du 3 janvier 1992 et son décret d'application du 3 juin 1994 donnent des compétences et des obligations nouvelles aux communes en matière d'assainissement non collectif. Depuis cette loi, les communes ont l'obligation de mettre en place un service chargé d'assurer le contrôle des installations d'assainissement non collectif.

Les 3 Communautés de communes (32 communes) appartenant au Cubzadai-Fronsadai, ne disposant pas, pour la plupart, des moyens humains et techniques pour assurer l'exercice des missions de ce service, ont décidé de transférer cette compétence au SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT DU CUBZADAI-FRONSADAI.

Les prestations du S.P.A.N.C. ont donc débuté le 1<sup>er</sup> Janvier 2004 sur l'ensemble du territoire syndical, concernant environ 9.300 installations d'assainissement non collectif.

La nouvelle Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques du 30 Décembre 2006 ainsi que l'arrêté du 7 septembre 2009, modifié par l'arrêté du 7 mars 2012, concernant les prescriptions techniques applicables aux systèmes d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO5 et l'arrêté du 27 avril 2012 relatif aux modalités de l'exécution de la mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif, renforcent ces missions

Le service qui est délégué à un prestataire, la SOGEDO, comporte diverses prestations :

- L'instruction des dossiers de permis de construire et de réhabilitation ainsi que le contrôle de conformité des installations neuves,
- Le contrôle périodique des installations existantes d'Assainissement Non Collectif.

### 1. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE

En 2017, **9369 abonnés** sont concernés par le Service Public d'Assainissement Non Collectif (soit environ 20 680 habitants), contre 9241 en 2016.

L'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif sur le territoire syndical est de **120** et se décompose comme suit :

- Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération (20 pts) ;
- Application d'un règlement du Service Public d'Assainissement Non Collectif approuvé par une délibération (20 pts) ;
- Mise en œuvre de la vérification de conception et d'exécution des installations réalisées ou réhabilitées depuis moins de huit ans (30 pts) ;
- Mise en œuvre du diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des autres installations (30 pts).
- Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations (20 pts)

## 2. TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT

### ➤ Redevance

Pour l'année 2017, la redevance Assainissement Non Collectif est de **15,00€ HT par an**.

### ➤ Facturation dans le cadre de ventes immobilières

Afin de maintenir son équilibre budgétaire, le conseil syndical a décidé de facturer le diagnostic des installations dans le cadre des ventes immobilières au prix de prix de **140 € HT** (*délibération n°2011/13 du 04/02/2011*).

## 3. INDICATEURS DE PERFORMANCE

Le taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif pour l'année 2017 est de :

- **94%** pour les installations neuves ou réhabilitées ;
- **52%** pour les installations existantes.

Le taux de conformité est le pourcentage d'installations contrôlées par le SPANC depuis le début de son activité et considérées comme conformes ou conformes sous réserves de quelques travaux de remise en état ou d'entretien.

TAUX DE CONFORMITE (%)	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Installations neuves	93	97	93	95	97	94
Installations existantes	56	44	49	46	50	52

Les pourcentages de conformité restent stables.

#### 4. OPERATIONS REALISEES SUR 2017 :

##### a) Instructions des réalisations et des réhabilitations :

##### ➤ Avis sur les projets

202 dossiers de réalisation ou de réhabilitation ont été instruits pour l'année 2017.

40% des dossiers (82 ANC) sont des réhabilitations.

Les dossiers se répartissent comme suit :

COMMUNES	Nombre total de dossiers	Nombre de réhabilitations
Asques	2	2
Cadillac-en-Fronsadais	-	-
Cavignac	6	3
Cézac	7	2
Cubnezais	5	3
Cubzac les Ponts	2	0
Fronsac	3	2
Galgon	12	6
Gauriaguet	17	2
La Lande de Fronsac	12	3
La Rivière	1	0
Lugon et l'Île du Carney	4	3
Marcenais	8	3
Marsas	6	5
Mouillac	2	-
Périssac	3	2
Peujard	2	0
Prignac et Marcamps	4	4
Saillans	2	2
Saint Aignan	1	1
Saint André de Cubzac	15	4
Saint Genes de Fronsac	12	3
Saint Germain la Rivière	4	1
Saint Gervais	2	1
Saint Laurent d'Arce	12	7
Saint Michel de Fronsac	2	1
Saint Romain la Virvée	5	1
Tarnès	2	1
Val de Virvée -Aubie & Espessas	12	3
Val de Virvée - Salignac	19	6
Vérac	9	5
Villegouge	6	5
Virsac	3	1
<b>Total</b>	<b>202</b>	<b>82</b>

## ➤ Contrôles de conformité

145 installations neuves ont été contrôlées au cours de l'année 2017, qui se répartissent comme suit :

	Filière conforme	Filière non conforme	Nombre de contrôles
Asques	4		4
Cadillac-en-Fronsadais			0
Cavignac	9		9
Cézac	3		3
Cubnezais	4		4
Cubzac les Ponts	2		2
Fronsac	2		2
Galgon	10	1	11
Gauriaguet	5	1	6
La Lande de Fronsac	9		9
La Rivière	3		3
Lugon et l'Île du Carney	2		2
Marcenais	10		10
Marsas	6		6
Mouillac			0
Périssac	2		2
Peujard	0		
Prignac et Marcamps	2		2
Saillans	1	1	2
Saint-Aignan		1	1
Saint André de Cubzac	6		6
Saint Genes de Fronsac	12	1	13
Saint Germain la Rivière	3	1	4
Saint Gervais		1	1
Saint Laurent d'Arce	9		9
Saint Michel de Fronsac	3		3
Saint Romain la Virvée	2		2
Tarnès	1		1
Val de Virvée - Aubie & Espessas	7		7
Val de Virvée - Salignac	11	1	12
Vérac	7		7
Villegouge	8	1	9
Virsac	2		2
<b>Total 2017</b>	<b>145</b>	<b>9</b>	<b>154</b>
<i>Rappel : Total 2015</i>	<i>139</i>	<i>8</i>	<i>147</i>

## b) Contrôles de Bon Fonctionnement et d'Entretien des installations existantes

### ➤ Communes faisant l'objet de la campagne de visites périodiques

En 2017, la campagne de contrôle de bon fonctionnement et d'entretien a été menée sur 9 communes du territoire syndical.

Sur ces communes, **1065 contrôles** d'installations d'Assainissement Non Collectif ont été effectués dans le cadre de visites périodiques. L'état de fonctionnement de ces filières existantes se répartit comme suit :

	Total	Filière complète	Non accessible-Non vérifiable	Non conforme	Non conforme- Défaut de sécurité sanitaire	Pourcentage(%) Non conforme- Défaut de sécurité sanitaire
La Rivière	61	16	5	26	14	23%
Marcenais	250	127	29	48	46	18%
Mouillac	29	19	1	6	3	10%
Saillans	117	37	6	31	43	37%
Saint Aignan	82	23	8	37	14	17%
Saint Genès de Fronsac	240	129	26	38	47	19%
Saint Germain La Rivière	78	22	12	19	25	32%
Saint Michel de Fronsac	110	30	17	33	30	27%
Tarnès	98	35	11	26	26	26%
<b>Total</b>	<b>1065</b>	<b>438</b>	<b>115</b>	<b>264</b>	<b>248</b>	-
<b>Pourcentage (%)</b>	<b>100%</b>	<b>41%</b>	<b>11%</b>	<b>25%</b>	<b>23%</b>	-

#### Explication des différents états de filière :

- **Filière complète** : L'installation d'assainissement non collectif présentant un traitement primaire et secondaire accessibles et en bon état de fonctionnement.
- **Non accessible / Non vérifiable** : Les éléments présentés lors de la visite de contrôle n'ont pas permis de déterminer la filière d'assainissement en place ni de juger de son taux de conformité.
- **Non conforme** : Une partie au moins de l'installation ne respecte pas toutes les étapes de l'assainissement non collectif. Par exemple si les eaux prétraitées sont rejetées directement au fossé ou bien si les tranchées d'épandage sont connectées à un fossé.
- **Non conforme / Défaut de sécurité sanitaire** : Filière présentant des problèmes majeurs comme des défauts de structure des ouvrages ou des rejets d'eaux non traitées en surface ou en sous-sol (puits perdu), des dysfonctionnements importants entraînant des risques sanitaires et/ou environnementaux.

**NB** : 321 installations n'ont pu être contrôlées en raison de l'absence des propriétaires soit 21%. Ces derniers seront relancés ultérieurement.

➤ **Autres communes**

✓ **26 contrôles ont été réalisés**, suite à la relance des absents des années précédentes.

	<b>Total</b>	<b>Filière complète</b>	<b>Non accessible- Non vérifiable</b>	<b>Non conforme</b>	<b>Non conforme- Défaut de sécurité sanitaire</b>
Cézac	1			1	
Cubnezais	1	1			
Fronsac	1			1	
Galgon	1				1
Périssac	14	4	3	5	2
Prignac et Marcamps	1	1			
Saint André de Cubzac	7	3	1	3	0
<b>Total</b>	<b>26</b>	<b>9</b>	<b>4</b>	<b>10</b>	<b>3</b>

➤ **19 contrôles ont été demandés par les Mairies ou les particuliers en 2017.**

Le tableau suivant représente l'état de fonctionnement des différentes installations contrôlées :

	<b>Total</b>	<b>Filière complète</b>	<b>Non accessible- Non vérifiable</b>	<b>Non conforme</b>	<b>Non conforme- Défaut de sécurité sanitaire</b>
Cézac	3		2		1
Galgon	3	1		2	
Gauriaguet	6	2		2	2
Marcenais	1		1		
Saillans	1				1
Saint André de Cubzac	3	1	1		1
Saint Michel de Fronsac	1		1		
Vérac	1		1		
<b>Total</b>	<b>19</b>	<b>4</b>	<b>6</b>	<b>4</b>	<b>5</b>

**161 contrôles** ont été réalisés dans le cadre de **ventes immobilières** :



	Total	Filière complète	Non accessible- Non vérifiable	Non conforme	Non conforme- Défaut de sécurité sanitaire
Asques	2	1		1	
Cadillac	1			1	
Cavignac	4	1		1	2
Cézac	18	4	4	3	7
Cubnezais	5		0	4	1
Cubzac les Ponts	2			1	1
Fronsac	1				1
Galgon	24	9	2	4	9
Gauriaguet	6	1	2	2	1
La Lande de Fronsac	10	5		3	2
La Rivière	2				2
Marcenais	8	3		4	1
Marsas	2				2
Mouillac	2			1	1
Périssac	2			2	
Peujard	2		2		
Prignac et Marcamps	2			2	
Saillans	5			2	3
Saint Aignan	1				1
Saint André de Cubzac	13	4	2	3	4
Saint Genès de Fronsac	3	1	1	1	
Saint Germain la Rivière	2	1		1	
Saint Gervais	3	3			
Saint Laurent d'Arce	8		2	2	4
Saint Michel de Fronsac	1			1	
Salignac	3			1	2
Val de Virvée - Aubie & Espessas	3	1		1	1
Vérac	16	8		3	5
Villegouge	10		2	2	6
<b>Total</b>	<b>161</b>	<b>42</b>	<b>17</b>	<b>46</b>	<b>56</b>
<b>Pourcentage (%)</b>	<b>100 %</b>	<b>26,1 %</b>	<b>10,6%</b>	<b>28,6 %</b>	<b>34,8 %</b>



#### **4 OPERATIONS PREVUES POUR 2018 :**

**200 dossiers** de permis de construire et de réhabilitations sont prévus pour 2018.

En 2018, **1525 contrôles** de bon fonctionnement des dispositifs sont prévus.

L'année 2018 sera une année de transition, dans l'attente du XI ème programme de l'Agence de l'Eau Adour Garonne qui débutera en 2019.